C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

Nº de dossier: 500-06-000695-144

COUR SUPÉRIEURE (Chambre des actions collectives)

PHILIPPE LÉVEILLÉ, domicilie et résidant au 7496-B Avenue Christophe-Colomb, ville de Montréal, district de Montréal, province de Quebec, H2R 2S7

Demandeur

C.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, agissant pour le ministre de la Santé et des Services sociaux, ayant un établissement au 1, rue Notre-Dame est, 8e étage, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2Y 1B6

Défendeur / Demandeur en intervention pour mise en cause forcée et demandeur en garantie

et

INSTITUT DE GLAUCOME DE MONTRÉAL INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 4135 rue de Rouen, ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec, H1V 1G5

et

CLINIQUE 0, CHIRURGIE PLASTIQUE ET ESTHÉTIQUE DE L'OEIL INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 4845 rue Saint-Denis, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2J 2L7

et

FRÉDÉRIC LORD, faisant affaires sous le nom « Clinique ophtalmologique de l'ouest » au 625, Président Kennedy, bureau 1503, ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H3A LK2

JURATE ULECKAS, faisant affaires sous le nom « Jurate Uleckas, M.D. #88-610 » au 300 boulevard de la Concorde Est, dans la ville de Laval, district de Laval, province de Québec H7G 2E6

et

JACQUES GRÉGOIRE, faisant affaires sous le nom « Dr. Jacques Grégoire » au 321 Woodward, ville de Sherbrooke, district de Sherbrooke (Saint-François), province de Québec J1G 1V7

et

ROBERT SABBAH, faisant affaires sous le nom « Robert Sabbah, M.D. FRCSC Obstéricien-Gynécologue » au 1605 Marcel-Laurin, bureau 260, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H4R 0B7

et

FRANÇOIS LAVIGNE, faisant affaires sous le nom « Institut d'O.R.L. de Montréal, au 1361 Avenue Beaumont, bureau 201, dans la ville Mont-Royal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H3P 2W3

et

GROUPE OPMEDIC INC., personne morale légalement constituée, ayant son siège au 1361 avenue Beaumont, bureau 301, dans la ville de Mont-Royal, district de Montréal, province de Québec H3P 2W3

et

CLINIQUE DE GASTRO-ENTÉROLOGIE DE LAVAL INC., personne morale légalement constituée, ayant son siège au

2400 Boulevard Daniel-Johnson, dans la ville de Laval, district judiciaire de Laval, province de Québec H7T 3A4

et

DR ISABELLE DELORME INC., personne morale légalement constituée, ayant son siège au 350, rue Saint-Jean, bureau 130, dans la ville de Drummondville, district judiciaire de Drummond, province de Québec J2B 5L4

et

CLINIQUE DERMATOLOGIQUE DE LA RIVE-SUD, société de personnes, ayant son principal établissement au 79, rue Leblanc Ouest, dans la ville de Longueuil, district judiciaire de Longueuil, province de Québec J4J 1K1

et

J. S. BENHAMRON M.D. INC., personne morale légalement constituée, ayant son siège au 5513, chemin Queen-Mary, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H3X 1V4

et

MICHÈLE LECLERC, faisant affaires sous le nom « Dre Michèle Leclerc 176-186 » au 2570 avenue Vanier, dans la ville de Saint-Hyacinthe, district de Saint-Hyacinthe, province de Québec J2S 6L7

et

7044968 CANADA INC., faisant affaires sous le nom « Clinique de physiatrie et de médecine du sport de Montréal », personne morale légalement constituée, ayant son siège au 130-100 chemin

Rockland, ville de Mont Royal, district de Montréal, province de Québec H3P 2V9

et

RADIMÉD INC., personne morale légalement constituée, ayant son siège au 1 Westmount Square, bureau C-210, dans la ville de Westmount, district de Montréal, province de Québec H3Z 2P9

et

LE GROUPE SPÉCIALISTE ENT, S.E.N.C., société de personnes, ayant son principal établissement au 4141, rue Sherbrooke Ouest, bureau 625, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H3Z 1B8

et

INSTITUT DE L'ŒIL DE MONTRÉAL INC., personne morale légalement constituée, ayant son siège au 2300, Boulevard Marcel-Laurin, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H4R 1J9

et

MARIE-MICHELLE CAYER, faisant affaires au 2001, rue Victoria, bureau 114, dans la ville de Saint-Lambert, district de Longueuil, province de Québec J4S 1H1

et

PLACEMENTS OPTIBUI INC., faisant affaires sous le nom « Clinique des yeux », personne morale légalement constituée, ayant son siège au 2753 rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H3J 1N9

et

GIRAIR BASMADJIAN, faisant affaires au 5601, rue Bélanger est, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H1T 1G3

et

JACQUES BELLEFEUILLE, faisant affaires au 5555, rue Bélanger est, bureau 4, ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H1T 1G2

et

GESTION PLEXO INC., personne morale dûment incorporée, faisant affaires sous le nom « Plexo médiclub » et ayant son siège au 500 rue Sherbrooke Ouest, bureau 500, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H3A 3C6

et

ÉLIZABETH GARIÉPY M.D. INC., personne morale dûment incorporée, ayant son siège au 284 av. McDougall, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H2V 3P2

et

LUC LECLAIRE, faisant affaires au 920 boulevard du Curé-Labelle, dans la ville de Blainville, district de Terrebonne, province de Québec J7C 2L2

et

OPHTALMOLOGIE LANAUDIÈRE-SUD S.E.N.C., société de personne ayant son siège social au 1000, Montée des Pionniers, bureau 350, dans la ville de Terrebonne, district de Terrebonne, province de Québec J6V 1S8

et

CHRISTIAN PERREAULT, faisant affaires au 900-9001, boul. de l'Acadie Nord, ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H4N 3H5

et

MARTINE JEAN, faisant affaires au 155 boulevard Lacombe, bureau 120, dans la ville de Repentigny, district de Joliette, province de Québec J5Z 3C4

et

RRX MÉDICAL INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 4120, rue Ste-Catherine O., 2e étage, dans la ville de Westmount, district de Montréal, province de Québec H3Z 1P4

et

ÉTIENNE GAUVIN, faisant affaires au 100, boulevard Brien, bureau 216, dans la ville de Repentigny, district de Joliette, province de Québec J6A 5N4

et

DRE JOELLE BARIL INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 934 rue Mackenzie, dans la ville de Boucherville, district de Longueuil, province de Québec J4B 5Y9

et

APRIL WOOTTEN, faisant affaires au 585, Ste-Catherine Ouest, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H3B 3Y5

et

STEEVE LÉTOURNEAU M.D. INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 1900 boulevard

des Récollets, bureau 250, dans la ville de Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, province de Québec G8Z 4K4

et

9084-7757 QUÉBEC INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Clinix la Cité » et ayant son siège social au 2600 boul. Laurier, bureau 295, ville de Québec, district de Québec, province de Québec G1V 4T3

et

CENTRE OCULAIRE DE QUÉBEC INC., personne morale dûment constituée ayant son siège social au 50-2480 ch. Sainte-Foy, ville de Québec, district de Québec, province de Québec G1V 1T6

et

2835631 CANADA INC., personne morale dûment constituée faisant affaires sous le nom « Clinique médicale Solumed » et ayant son siège social au 1014 rue Richelieu, ville de Beloeil, district de Saint-Hyacinthe, province de Québec J3G 4R2

et

SHAWN COHEN, faisant affaires au 1414, rue Drummond, bureau 322, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H3G 1W1

et

PIJOCO INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 300 boulevard de la Concorde Est, dans la ville de Laval, district de Laval, province de Québec H7G 2E6

et

CONTACT OPTICO INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 159 rue de l'Ile-Ducharme, dans la ville de Rosemère, district de Terrebonne, province de Québec J7A 4H8

et

OCULO VISION INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 2050, King Ouest, bureau 10, dans la ville de Sherbrooke, district de Saint-François, province de Québec J1J 2E8

et

CENTRE DE PHYSIATRIE SHERBROOKE INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Institut de physiatrie du Québec » et ayant son siège social au 2049 rue Sherbrooke Est, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H2K 1C1

et

FRANCINE CARDINAL, faisant affaires au 970 rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H3C 0K3

et

ANTRANIK BENOHANIAN, faisant affaires au 552, avenue Émile-Journault, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H2M 1J7

et

INSTITUT DE L'ŒIL DES LAURENTIDES

INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 201-4800, rue Ambroise-Lafortune, dans la ville de Boisbriand, district de Terrebonne, province de Québec J7H 1S6

YVON BENOIT, faisant affaires au 155, boulevard Lacombe, dans la ville de Repentigny, district de Joliette, province de Québec J5Z 3C4

et

9151-6062 QUÉBEC INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Œil santé MD », ayant son siège social au 8000 boulevard Décarie, bureau 440, ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H4P 2S4

et

LA CLINIQUE DE SANTÉ VISUELLE DE MONTRÉAL INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 200-7355 boul. Saint-Michel, ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H2A 2Z9

et

LA CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE DU HAUT RICHELIEU INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 403-895 boulevard du Séminaire Nord, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, province de Québec J3A 1J2

et

CLINIQUE DE L'ALTERNATIVE INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 2034 rue Saint-Hubert, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H2L 3Z5

et

9189-2984 QUÉBEC INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Clinique médicale

d'ophtalmologie de Granby », ayant son siège social au 127 rue Grove, dans la ville de Granby, district de Bedford, province de Québec J2G 4M9

et

PIERRE BLONDEAU, faisant affaires sous le nom « Dr Pierre Blondeau Chirurgien ophtalmologiste», au 1732 rue Denault, dans la ville de Sherbrooke, district de Saint-François, province de Québec J1K 1E8

et

F ROSS M.D. INC., personne morale dûment incorporée, faisant affaires sous le nom « Clinique familiale St-Vincent » et ayant un établissement au 250, rue King Est, dans la ville de Sherbrooke, district de Sherbrooke, province de Québec J1G 1A9

et

PIERRE TURCOTTE M.D. INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 10-2600, boul. Laurier, dans la ville de Québec, district judiciaire de Québec, province de Québec G1V 4T3

et

ZIEUTÉ INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « VU Vision Ultime », 1362 rue Saint-Jacques, dans la ville de l'Ancienne-Lorette, district de Québec, province de Québec G2E 2X1

et

RADIOLOGIE VARAD S.E.N.C.R.L., société en nom collectif à responsabilité limitée faisant affaires sous le nom « Radiologie Varad HTM », ayant sa principale place d'affaires au 4, Complexe

Desjardins, Niveau 4, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H5B 1B2

et

LUC COMTOIS, faisant affaires au 4870, boul. Bourque, dans la ville de Sherbrooke, district judiciaire de Saint-François, province de Québec J1N 3S5

et

2645-8224 QUÉBEC INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Clinique médicale Plateau Marquette», ayant un établissement au 731, rue Galt Ouest, Bureau 200, ville de Sherbrooke, district judiciaire de Saint-François, province de Québec J1H 1Z1

et

INSTITUT DE CHIRURGIE SPÉCIALISÉE DE MONTRÉAL INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Clinique d'endoscopie digestive HD-Sanctuaire », ayant son siège social au 6100, av. du Boisé, bureau 112, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H3S 2W1

et

CLINIQUE DE RADIOLOGIE DE GRANBY INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « IMAGIX Radiologie Granby», ayant un établissement au 66, rue Court, bureau 100, ville de Granby, district judiciaire de Bedford, province de Québec J2G 4Y5

et

100 % VISION INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le

nom « 100 % Vision », ayant un établissement au 2727, rue King Ouest, bureau 100, dans la ville de Sherbrooke, district judiciaire de Saint François, province de Québec J1L 1C2

et

ALFRED BALBUL, faisant affaires sous le nom « Dr. Alfred Balbul » au 5492, Queen Mary, ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H3X IV6

et

CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE COI LAVAL INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « IRIS clinique d'ophtalmologie », ayant son siège social au 1105-3030, boul. le Carrefour, dans la ville de Laval, district de Laval, province de Québec H7T 2P5

et

JEAN-JUNIOR NORMANDIN, faisant affaires sous le nom « Dr Jean-Junior Normandin », au 5125, boul. Cousineau, suite 206, ville de St-Hubert, district de Longueuil, province de Québec J3Y 3K7

et

CENTRE DE SANTÉ INTÉGRALE ET DE RECHERCHE CLINIQUE À COOKSHIRE

INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Centre de santé Cookshire », ayant son siège social au 1-160, Pope, dans la ville de Cookshire-Eaton, dans le district de Saint-François, province de Québec JOB 1MO

et

FYI SERVICES ET PRODUITS QUÉBEC

INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Groupe

Marchand », ayant un établissement au 333, Place Côte Joyeuse, dans la ville de St-Raymond, district judiciaire de Québec, province de Québec G3L 4A8

et

CENTRE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT
D'ÉCHOENDOSCOPIE DE MONTRÉAL INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Clinique 1037 - Centre de prévention du cancer digestif », ayant un établissement au 1037, av. St-Denis, bureau 201, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H2X 3H9

et

CENTRE DE GASTRO-ENTÉROLOGIE (MONTRÉAL, WEST ISLAND) INCORPORÉE, personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Centre de gastro-entérologie Gastroenterology Center (Montréal, West Island) », ayant un établissement au 223, boul. St. Jean, Plaza Pointe-Claire, dans la ville de Pointe-Claire, district judiciaire de Montréal, province de Québec H9R 3J1

et

BÉATRICE WANG, faisant affaires sous le nom « Béatrice Wang - 194202 » au 4, Westmount Square, bureau 100, dans la ville de Westmount, district judiciaire de Montréal, province de Québec H3Z 2S6

et

FRANÇOIS ROBERGE,
OPHTALMOLOGUE INC., personne
morale dûment incorporée ayant un
établissement au 300 Est, boul. de la
Concorde, ville de Laval, district judiciaire
de Laval, province de Québec H7G 2E6

CLINIQUE DE L'ŒIL ROCKLAND INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Clinique de l'œil Rockland », ayant son siège social 120-100 ch. Rockland, dans la ville de Mont-Royal, district judiciaire de Montréal, province de Québec, H3P 2V9

et

JOËL CLAVEAU, faisant affaires sous le nom « Clinique dermatologique Joël Claveau (1-93-209) » au 2600, boul. Laurier, bureau 192, dans la ville de Québec, district judiciaire de Québec, province de Québec GIV 4T3

et

MICHEL GRAVEL, faisant affaires sous les noms « Michel Gravel MD » et « Clinique Ophtalmovision » au 5995, boul. Gouin Ouest, bureau 318, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H4J 2P8

et

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DANIEL YU INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 28, chemin du Golf Est, bureau 400, ville de Saint-Charles-Borromée, district de Joliette, province de Québec J6E 2B4

et

ALAN COFFEY, faisant affaires sous le nom « Alan Coffey M.D., F.R.C.S.C. » au 5025, rue Sherbrooke Ouest, bureau 250, dans la ville de Westmount, district judiciaire de Montréal, province de Québec H4A 1S9

et

RENÉE CARIGNAN, faisant affaires sous le nom « Dre Renée Carignan » au 12245, rue Grenet, bureau 209, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H4J 2J6

et

CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE LEBOURGNEUF, société en nom collectif ayant sa principale place d'affaires au 777, boul. Lebourgneuf, bureau 200, dans la ville de Québec, district judiciaire de Québec, province de Québec G1J 1C3

et

SUCCESSION DE DAN BERGERON, faisant précédemment affaires sous le nom « Dr Dan Bergeron M.D. » et « Clinique d'ophtalmologie et de verres de contact », ayant un établissement au 777, boulevard Lebourgneuf, bureau 200, dans la ville de Québec, district judiciaire de Québec, province de Québec G1J 1C3

et

MD EYECARE INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 1240, av. Beaumont, bureau 110, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H3P 3E5

et

BEAUCE OPTIQUE INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Clinique OCULUS », ayant un établissement au 10665, 1° avenue, bureau 115, dans la ville de Saint-Georges, district judiciaire de Beauce, province de Québec G5Y 6X8

et

INSTITUT PRIVÉ DE CHIRURGIE INC.,

personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Institut privé de chirurgie », ayant son siège social au 801, Grande Allée Ouest, bureau 180, dans la ville de Québec, district judiciaire de Québec, province de Québec G1S 1C1

et

JOHN CHEN, faisant affaires sous le nom « Dr. John Chen », ayant un établissement au 4120, rue Ste-Catherine O., 2e étage, dans la ville de Westmount, district de Montréal, province de Québec H3Z 1P4

et

STAUDENMAIER. CHRISTA faisant affaires sous le nom Christa Staudenmaier, MD. **»**. ayant établissement au 900, boul. du Seminaire, bureau 405, dans la ville de Saint-Jeansur-Richelieu, district d'Iberville, province de Québec J3A 1C3

et

SERVICE D'UROLOGIE S.E.N.C.R.L., société en nom collectif à responsabilité limitée faisant affaires sous le nom « Service d'urologie et centre de la prostate » ayant sa principale place d'affaires au 3234 boulevard Taschereau, bureau 304, dans la ville de Longueuil, district judiciaire de Longueuil, province de Québec J4V 2H3

et

1843-1353 QUEBEC INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Clinique familiale de St-Hyacinthe », ayant son siège social au 2955, boulevard Laframboise, ville de Saint-Hyacinthe, district judiciaire de Saint-Hyacinthe, province de Québec G1S 1C1

CLINIQUE MÉDICALE PIERRE-BERTRAND, association en vertu du Code Civil du Québec ayant un établissement au 303, boulevard Pierre-Bertrand, ville de Québec, district judiciaire de Québec, province de Québec G1M 3L7

et

GESTION C.D.Q.M. INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Centre dermatologique du Québec Métropolitain », ayant un établissement au 2880, chemin des Quatre-Bourgeois, bureau 105, dans la ville de Québec, district judiciaire de Québec, province de Québec G1V 4X7

et

STÉPHANE PIERRE MORIN, faisant affaires sous le nom « Clinique d'ophtalmologie de Lévis », ayant un établissement au 4975, boul. de la Rive Sud, bureau 300, ville de Lévis, district de Québec, province de Québec J3A 1C3

et

MARIAN ZAHARIA, faisant affaires au 10-5345, boul. de l'Assomption, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H1T 4B3

et

ENDOVISION PLUS INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Clinique ENDOVISION Clinic Inc. », ayant un établissement au 3715, rue Dupuis, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H3T 1E5

et

JACQUES SAMSON, faisant affaires sous le nom « Clinique d'ophtalmologie de Lévis », ayant un établissement au 4975, boul. de la Rive Sud, bureau 300, dans la ville de Lévis, district de Québec, province de Québec J3A 1C3

et

DR F. CARDINAL INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Clinique de dermatologie Griffintown », ayant un établissement au 970, rue Notre Dame Ouest, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H3C 0K3

et

RADIOLOGISTES UNIVERSITAIRES DE MONTRÉAL, S.E.N.C.R.L., société en nom collectif à responsabilité limitée faisant affaires sous le nom « Léger & Associés, Radiologistes », ayant sa principale place d'affaires au 1851, Rue Sherbrooke Est, bureau 201, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H2K 4L5

et

GMF CENTRE MÉDICAL DU PARC, société en participation ayant son siège social au 84 rue Court, bureau 101, dans la ville de Granby, district de Bedford, province de Québec J2G 4Y5

et

LOUKIA MITSOS, faisant affaires sous le nom « Dr. Loukia Mitsos », ayant un établissement au 12774, boul. Gouin Ouest, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H8Z 1W5

et

DIMITRIOS KYRITSIS, faisant affaires sous le nom « Dr. Dimitrios Kyritsis Lic. #14596 », ayant un établissement au 12774, boul. Gouin Ouest, bureau 208, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H8Z 1W5

et

CLINIQUE D'OPTOMÉTRIE BELLEVUE

INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Clinique d'optométrie Bellevue », ayant son siège social au 125, rue Sainte-Anne-de-Bellevue, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H9X 1M3

et

CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE

BELLEVUE LAVAL, société en nom collectif faisant affaires sous le nom « Clinique Bellevue » ayant sa principale place d'affaires au 1685, rue Fleetwood, bureau 300, ville de Laval, district judiciaire de Laval, province de Québec H7N 4B2

et

PHILIPPE LAFAILLE, faisant affaires sous les noms « Dr Philippe Lafaille MD, FRCPC » et « Clinique médicale Plateau Mont-Royal », ayant un établissement au 1374, Mont-Royal Est, bureau 103, dans la ville de Montréal, district de Montréal, province de Québec H2J 1Y7

et

D.S. ET J.C. CHAPLEAU O.O.D. INC.,

personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Chapleau Laroche », ayant leur siège social au 1090, av. Laurier Ouest, dans la ville de Outremont, district judiciaire de Montréal, province de Québec H2V 2K8

9360-2134 QUÉBEC INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « La Vue Capitale», ayant un établissement au 102-1150, Boulevard Lebourgneuf, dans la ville de Québec, district judiciaire de Québec, province de Québec G2K 0A9

et

CLINIQUE MÉDICALE STE-ADÈLE INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Clinique médicale Sainte-Adèle », ayant son siège social au 1150, rue du Bourg-Joli, ville de Sainte-Adèle, district judiciaire de Terrebonne, province de Québec J8B 1W8

et

BÉNÉDICTE MORISSE, faisant affaires sous le nom « Cliniques d'optométrie EN VUE», entreprise individuelle, ayant son siège au 116, boul. Lasalle, dans la ville de Baie-Comeau, district judiciaire de Baie-Comeau, province de Québec G4Z 1R6

et

HÉLÈNE MALTAIS, faisant affaires sous le nom « Cliniques d'optométrie EN VUE», ayant un établissement au 116, boul. Lasalle, dans la ville de Baie-Comeau, district judiciaire de Baie-Comeau, province de Québec G4Z 1R6

et

LAKESHORE OPHTALMOLOGIE, association personnifiée selon le *Code civil du Québec*, ayant sa principale place d'affaires au 315, boul. Brunswick, bureau 240, dans la ville de Pointe-Claire, district judiciaire de Montréal, province de Québec H9R 5MT

9204-9204 QUÉBEC INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « OPTIQUE Donnelly », ayant son siège social au 281, boul. St-Jean, dans la ville de Pointe-Claire, district judiciaire de Montréal, province de Québec H9R 3J1

et

JACQUES SALEM, faisant affaires sous le nom « Jacques Salem MD » et « Centre médical Mira », ayant un établissement au 1560, boul. Rome, bureau 100, dans la ville de Brossard, district judiciaire de Longueuil, province de Québec J4W 1AJ

et

CENTRE MÉDICAL FONTAINEBLEAU

INC., personne morale dûment incorporée faisant affaires sous le nom « Centre médical Fontainebleau », ayant son siège social au 10, boul. des Château, bureau 102, dans la ville de Blainville, district judiciaire de Terrebonne, province de Québec J7B 1Z5

et

GROUPE VISION NEW LOOK INC., personne morale dûment incorporée ayant son siège social au 3670-1, Place Ville-Marie, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H3B 3P2

Défendeurs en intervention forcée et défendeurs en garantie

DEMANDE D'INTERVENTION POUR MISE EN CAUSE FORCÉE ET ACTE D'INTERVENTION FORCÉE POUR APPEL EN GARANTIE DE BENE ESSE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

(Articles 184, 188, 189 et 585 C.p.c.)

AU SOUTIEN DE SA PROCÉDURE, LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC EXPOSE CE QUI SUIT :

CONTEXTE

- 1. Dans le cadre de l'action collective qu'il a été autorisé à exercer, le demandeur recherche une condamnation à l'endroit de médecins, optométristes et cliniques privées (les « Professionnels ») pour des frais accessoires à des services assurés au sens de l'article 3 de la Loi sur l'assurance maladie (RLRQ, c. A-29) sous forme de médicaments et agents anesthésiques facturés au-delà du prix coûtant de façon prétendument illégale, tel qu'il appert de la Demande introductive en action collective amendée en date du 3 mai 2022 (l'« action collective »), pièce PG-1, et des pièces à son soutien;
- Ladite action collective a été autorisée par la Cour supérieure le 18 août 2017 tant à l'égard du Procureur général du Québec (« PGQ ») que des Professionnels;
- 3. Le 16 mai 2018, la Cour d'appel rejetait le seul appel du jugement d'autorisation formé par l'un des Professionnels, estimant que la preuve alléguée était suffisante à son égard pour démontrer le syllogisme juridique avancé en demande;
- 4. Le PGQ est poursuivi *in solidum* en responsabilité civile extracontractuelle pour dommages-intérêts, au motif qu'il aurait toléré la facturation par les Professionnels;
- 5. La responsabilité du PGQ, qui est niée, est recherchée pour une faute contributoire ou accessoire aux fautes principales des Professionnels alléguées par le demandeur;
- 6. Les dommages réclamés au PGQ sont l'équivalent des frais qui auraient été facturés au-delà du prix coûtant par les Professionnels;
- 7. En décembre 2022, le demandeur a convenu d'une entente avec les Professionnels. En vertu de cette entente, le demandeur entend se désister contre les Professionnels et ne garder que le PGQ comme seul défendeur;
- 8. Dans un jugement du 30 mai 2023, dont l'avis de jugement est daté du 13 juin 2023, la Cour approuve l'entente et autorise le désistement de l'action collective contre les Professionnels, mais préserve les recours du PGQ à l'encontre de ceux-ci;
- 9. Les Professionnels actuellement au dossier deviendront alors des tiers;
- 10. Le PGQ formule donc à l'encontre des Professionnels la présente Demande d'intervention pour mise en cause forcée et, alternativement, l'Acte d'intervention forcée pour appel en garantie *de bene esse* sur la base des allégations contenues à l'action collective et des pièces à son soutien;

I. DEMANDE D'INTERVENTION POUR MISE EN CAUSE FORCÉE

- 11. Le PGQ est en droit de demander la mise en cause forcée des Professionnels à titre de défendeurs en intervention forcée;
- 12. En effet, le PGQ ne pourra être tenu responsable envers les membres du groupe sans qu'il ne soit d'abord établi par le demandeur que les Professionnels ont effectivement illégalement facturé certains frais;
- 13. En l'espèce, la question de la responsabilité du PGQ ne se pose que dans la mesure où il est déterminé qu'une faute a été commise par les Professionnels, lorsque le tribunal tranchera la question de la légalité d'une pratique qui leur est reprochée;
- 14. Ainsi, la présence des Professionnels dans l'instance permettra une solution complète du litige, notamment afin de déterminer leur part de responsabilité et de leur opposer le jugement à venir;
- 15. Puisque dans l'entente approuvée par la Cour le demandeur est autorisé à se désister de son recours à l'encontre des Professionnels, la présence de ces derniers permettra d'établir leur responsabilité envers le demandeur et les membres qu'il représente;
- 16.La Cour supérieure, dans son jugement d'autorisation du 18 août 2017, a déjà reconnu que les critères applicables à l'autorisation de l'action collective à l'encontre des Professionnels étaient tous rencontrés:
- 17.La présente demande pour ajouter les Professionnels à titre de défendeurs en intervention forcée remplit nécessairement les critères d'autorisation puisqu'il y a chose jugée à cet égard;

ALTERNATIVEMENT:

II. ACTE D'INTERVENTION FORCÉE POUR APPEL EN GARANTIE DE BENE ESSE

- 18. Dans l'hypothèse où l'entente approuvée par la Cour ne permettrait pas la mise en cause forcée des Professionnels, ce qui est nié, le PGQ recherche alternativement une condamnation à l'endroit des Professionnels à titre de défendeurs en garantie;
- 19. Le PGQ nie que sa responsabilité soit engagée dans le cadre de l'action collective, mais par le présent Acte d'intervention forcée pour appel en garantie, il exerce son droit d'appeler au procès les Professionnels afin que ceux-ci l'indemnisent, à titre de codébiteurs in solidum aux termes de l'article 1529 du Code civil du Québec (C.c.Q.), de toute condamnation pouvant être prononcée contre lui en capital, intérêts et frais dans le cadre de la demande principale;

- 20. En effet, si les allégations de l'action collective envers le PGQ devaient être démontrées, les Professionnels ont nécessairement commis des fautes contractuelles et engagé leur responsabilité;
- 21. Dans l'éventualité où cette Cour concluait à la responsabilité du PGQ, laquelle est niée, les Professionnels devront être tenus responsables de toute condamnation contre le PGQ à la hauteur des sommes qui auraient été surfacturées illégalement par celles-ci;
- 22. Dans un tel cas, la Cour devra procéder au partage des responsabilités déterminées entre les Professionnels et le PGQ;
- 23. L'appel en garantie visant les Professionnels dans le présent dossier évitera le risque de jugements contradictoires quant à la même trame factuelle vu la connexité évidente des recours.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL:

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention pour mise en cause forcée;

AUTORISER l'intervention pour mise en cause forcée du Procureur général du Québec;

AJOUTER à la présente instance les défendeurs en intervention forcée;

DÉCLARER opposable aux défendeurs en intervention forcée le jugement final à être rendu en l'instance;

CONDAMNER, le cas échéant, les défendeurs en intervention forcée à restituer aux membres du groupe les montants illégalement facturés de même que l'intérêt légal et l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 C.c.Q.;

PROCÉDER, le cas échéant, au partage de la responsabilité, pour valoir entre le Procureur général du Québec et les défendeurs en intervention forcée, aux termes des articles 1478 et 1537 C.c.Q.;

LE TOUT avec les frais de justice.

ALTERNATIVEMENT:

ACCUEILLIR le présent Acte d'intervention forcée pour appel en garantie du Procureur général du Québec;

CONDAMNER les défendeurs en garantie à indemniser le Procureur général du Québec, demandeur en garantie, de toute condamnation pouvant être prononcée contre lui en capital, intérêts et frais, dans le cadre de la demande principale;

PROCÉDER, le cas échéant, au partage de la responsabilité, pour valoir entre le Procureur général du Québec, demandeur en garantie, et les défendeurs en garantie, aux termes des articles 1478 et 1537 C.c.Q.;

CONDAMNER les défendeurs en garantie à payer leur part des frais de justice, tant sur la demande principale que sur la demande en garantie;

LE TOUT avec les frais de justice.

Montréal, le 11 juillet 2023

Bernard, Roy (Justice-Québec)

Me Éric Cantin, avocat

eric.cantin@justice.gouv.gc.ca

Me Gabriel Lavigne, avocat

<u>gabriel.lavigne@justice.gouv.qc.ca</u>
Me Catherine Paschali, avocate

catherine.paschali@justice.gouv.qc.ca

Berkard, Roy (Justice- Tue bee)

Avocats du Défendeur /

Demandeur en intervention pour mise en cause forcée et demandeur en garantie PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

A V I S D' A S S I G N A T I O N (Articles 145 et suivants C.p.c.)

Dépôt d'une demande en justice

Prenez avis que le Procureur général du Québec, défendeur et demandeur en intervention pour mise en cause forcée et demandeur en garantie, a déposé au greffe de la Cour Supérieure du district judiciaire de Montréal la présente Demande d'intervention pour mise en cause forcée et acte d'intervention forcée pour appel en garantie de bene esse.

Pièce(s) au soutien de la demande

Au soutien de sa demande, le Procureur général du Québec invogue la pièce suivante :

PG-1	Demande introductive en action collective amendée en date du 3 mai 2022

Cette pièce est disponible sur demande.

Réponse à cette demande

Vous devez répondre à cette demande par écrit, personnellement ou par avocat, au Palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B6 dans les 15 jours de la signification de la présente demande ou, si vous n'avez ni domicile, ni résidence, ni établissement au Québec, dans les 30 jours de celle-ci. Cette réponse doit être notifiée à l'avocat du demandeur ou, si ce dernier n'est pas représenté, au demandeur lui-même.

Défaut de répondre

Si vous ne répondez pas dans le délai prévu, de 15 ou 30 jours, selon le cas, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai et vous pourriez, selon les circonstances, être tenu au paiement des frais de justice.

Contenu de la réponse

Dans votre réponse, vous devez indiquer votre intention, soit :

- de convenir du règlement de l'affaire;
- de proposer une médiation pour résoudre le différend;
- de contester cette demande et, dans les cas requis par le Code, d'établir à cette fin, en coopération avec le demandeur, le protocole qui régira le déroulement de l'instance. Ce protocole devra être déposé au greffe de la Cour du district mentionné plus haut dans les 45 jours de la signification du présent avis.

Toutefois ce délai est de 3 mois en matière familiale ou si vous n'avez ni domicile, ni résidence, ni établissement au Québec;

• de proposer la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable.

Cette réponse doit mentionner vos coordonnées et, si vous êtes représenté par un avocat, le nom de celui-ci et ses coordonnées.

Lieu du dépôt de la demande en justice

Cette demande est, sauf exceptions, entendue dans le district judiciaire où est situé votre domicile ou, à défaut, votre résidence ou le domicile que vous avez élu ou convenu avec le demandeur. Si elle n'a pas été déposée dans le district où elle peut être entendue et que vous voulez qu'elle y soit transférée, vous pouvez présenter une demande au tribunal à cet effet.

Cependant, si cette demande porte sur un contrat de travail, de consommation ou d'assurance ou sur l'exercice d'un droit hypothécaire sur l'immeuble vous servant de résidence principale, elle est entendue dans le district où est situé le domicile ou la résidence du salarié, du consommateur ou de l'assuré, qu'il soit demandeur ou défendeur, dans le district où est situé cet immeuble ou dans le district où le sinistre a eu lieu s'il s'agit d'une assurance de biens. Si cette demande n'a pas été déposée dans le district où elle peut être entendue et que vous voulez qu'elle y soit transférée, vous pouvez, sans qu'une convention contraire puisse vous être opposée, présenter une demande à cet effet au greffier spécial de ce district.

Transfert de la demande à la Division des petites créances

Si vous avez la capacité d'agir comme demandeur suivant les règles relatives au recouvrement des petites créances, vous pouvez communiquer avec le greffier du tribunal pour que cette demande soit traitée selon ces règles. Si vous faites cette demande, les frais de justice du demandeur ne pourront alors excéder le montant des frais prévus pour le recouvrement des petites créances.

Convocation à une conférence de gestion

Dans les 20 jours suivant le dépôt du protocole mentionné plus haut, le tribunal pourra vous convoquer à une conférence de gestion en vue d'assurer le bon déroulement de l'instance. À défaut, ce protocole sera présumé accepté.

Demande accompagnée d'un avis de présentation

Une demande présentée en cours d'instance, une demande visée par les livres III ou V, à l'exception notamment de celles portant sur les matières familiales mentionnées à l'article 409 et de celles relatives aux sûretés mentionnées à l'article 480, ou encore certaines demandes visées par le livre VI du Code, dont le pourvoi en contrôle judiciaire, sont accompagnées, non pas d'un avis d'assignation, mais d'un avis de présentation. Dans ce cas, la préparation d'un protocole de l'instance n'est pas requise.

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataires GRENIER VERBAUWHEDE AVOCATS INC.

5215, rue Berri, Bureau 102 Montréal (Québec) H2J 2S4

Me Bruno Grenier

bgrenier@grenierverbauwhede.ca

Me Cory Verbauwhede

cverbauwhede@grenierverbauwhede.ca

TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE 750, Côte de la Place d'Armes, Bureau 90

Montréal (Québec) H2Y 2X8

Me Bruce Johnston bruce@tjl.guebec

Me Mathieu Charest-Beaudry

mathieu@tjl.quebec

Me Lex Gill lex@tjl.quebec

Madame Niamh Léonard, stagiaire

niamh@tjl.quebec

HADEKEL SHAMS S.E.N.C.R.L. 6560 Avenue de l'Esplanade, Bureau 305 Montréal (Québec) H2V 4L5 Me Peter Shams peter@hadekelshams.ca

Avocats du demandeur, Philippe Léveillé

DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.E.N.C.R.L., S.R.L. 1501, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3N9
Me Nicholas Rodrigo
nrodrigo@dwpv.com
Me Hannah Toledano
htoledano@dwpv.com

Avocats de GROUPE VISION NEW LOOK INC.

MCCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., S.R.L. 1000, rue De La Gauchetière Ouest Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Me Emmanuelle Poupart
epoupart@mccarthy.ca
Me Emmy Serikawa
eserikawa@mccarthy.ca
notification@mccarthy.ca

Avocats de L'INSTITUT DU GLAUCOME DE MONTRÉAL INC.. CLINIQUE O CHIRURGIE PLASTIQUE ESTHÉTIQUE DE L'ŒIL INC., FRÉDÉRIC LORD, JURATE ULECKAS, ROBERT SABBAH, FRANÇOIS LAVIGNE, DR. ISABELLE DELORME INC., CLINIQUE DERMATOLOGIQUE DE LA RIVE-SUD, J. S. BENHAMRON M.D. INC., MICHÈLE LECLERC, 7044968 CANADA INC., SHAWN COHEN, PIJOCO INC., CONTACT OPTICO INC., CENTRE DE PHYSIATRIE SHERBROOKE INC., DR. FRANCINE CARDINAL INC., ANTRANIK BENOHANIAN, 9189-2984 QUÉBEC INC., PIERRE BLONDEAU, F. ROSS. M. D. INC., PIERRE TURCOTTE M. D. INC., ALFRED BALBUL, CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE COI LAVAL, JEAN-JUNIOR NORMANDIN, CENTRE DE SANTÉ INTÉGRALE & DE RECHERCHE CLINIQUE À COOKSHIRE. JOËL CLAVEAU. MICHEL GRAVEL. CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DANIEL YU INC., ALAN COFFEY, RENÉE CARIGNAN, DAN BERGERON, MD EYECARE INC., JOHN CHEN, CHRISTA STAUDENMAIER, SERVICE D'UROLOGIE S.E.N.C.R.L., 1843-1353 QUÉBEC INC., GESTION C.D.Q.M. INC., STÉPHANE (SYLVAIN) PIERRE MORIN, MARIAN ZAHARIA, LAKESHORE OPHTALMOLOGIE, LE GROUPE SPÉCIALISTE ENT. S.E.N.C., INSTITUT DE L'ŒIL DE MONTRÉAL INC., MARIE-MICHELLE CAYER, GIRAIR BASMADJIAN, ÉLIZABETH GARIÉPY M.D. INC., LUC LECLAIRE. OPHTALMOLOGIE LANAUDIÈRE-SUD S.E.N.C.. CHRISTIAN PERREAULT, RRX MÉDICAL INC., DRE JOËLLE BARIL INC., STEEVE LÉTOURNEAU M.D. INC., YVON BENOIT, LA CLINIQUE DE SANTÉ VISUELLE DE MONTRÉAL, LA CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE DU HAUT RICHELIEU INC., RADIOLOGIE VARAD S.E.N.C.R.L., LUC COMTOIS, 2645-8224 QUEBEC INC., 100% VISION INC., CENTRE RECHERCHE & D'ENSEIGNEMENT D'ÉCHOENDOSCOPIE DE MONTRÉAL, BÉATRICE WANG, FRANÇOIS ROBERGE OPHTALMOLOGUE INC., ENDOVISION PLUS INC., JACQUES SAMSON, RADIOLOGISTES UNIVERSITAIRES DE MONTRÉAL S.E.N.C.R.L., LOUKIA MITSOS, DIMITRIOS KYRITSIS, PHILIPPE LAFAILLE, CENTRE MÉDICAL FONTAINEBLEAU INC., CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE FERREMI BOILEAU INC.

MATTEAU POIRIER AVOCATS INC. 417, rue Saint-Nicolas, Bureau 200 Montréal (Québec) H2Y 2P4 Me Lisane Bertrand lbertrand@matteaupoirier.com

Avocats de MARTINE JEAN, 9204-9204 QUÉBEC INC., PLACEMENTS OPTIBUI INC., ÉTIENNE GAUVIN, APRIL WOOTTEN, CLINIQUE DE L'ŒIL ROCKLAND INC., CLINIQUE D'OPTOMÉTRIE BELLEVUE INC., 9360-2134 QUÉBEC INC., BÉNÉDICTE MORISSE, HÉLÈNE MALTAIS

WOODS S.E.N.C.R.L. Bureau 1700 2000, avenue McGill College Montréal (Québec) H3A 3H3 Me Arielle Reeves-Breton

arbreton@woods.qc.ca Me Louis Sévéno lseveno@woods.gc.ca notification@woods.qc.ca

Avocats de 9084-7757 QUÉBEC INC. (CLINIX LA CITÉ)

MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS BUREAU 200 Édifice Le Delta 3 2875, boul. Laurier Québec (Québec) G1V 2M2 Me Nicolas Déplanche ndeplanche@morencyavocats.com Me Marie-Andrée Gagnon magagnon@morencyavocats.com

Avocats de CENTRE OCULAIRE DE QUÉBEC INC

THERRIEN COUTURE JOLI-COEUR S.E.N.C.R.L. 1134, Grande Allée Ouest, Bureau 600 Québec (Québec) G1S 1E5 Me Marie-Christine Côté marie-christine.cote@groupetci.ca Me Raphaël Gaudreault raphael.gaudreault@groupetcj.ca

Avocats de FYI SERVICES ET PRODUITS QUÉBEC INC.

STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., S.R.L. 41e étage 1155, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3B 3V2 Me Éric Azran eazran@stikeman.com Me Romy Proulx roproulx@stikeman.com

Avocats de GESTION PLEXO INC., INSTITUT DE L'ŒIL DES LAURENTIDES INC.

LAVERY DE BILLY, S.E.N.C.R.L. Bureau 4000 1. Place Ville Marie Montréal (Québec) H3B 4M4 Me Myriam Brixi mbrixi@lavery.ca Me Bruno Verdon

bverdon@lavery.ca

Avocats de BEAUCE OPTIQUE INC., CLINIQUE DE L'ALTERNATIVE INC., CLINIQUE DE RADIOLOGIE DE GRANBY

DHC AVOCATS
Bureau 301
2955, rue Jules Brillant
Laval (Québec) H7P 6B2
Me Christophe Bruyninx
cbruyninx@dhcavocats.ca

Avocats de CLINIQUE DE GASTRO-ENTÉROLOGIE DE LAVAL INC.

LANGLOIS AVOCATS
1250, boul. René-Lévesque O., 20e étage
Montréal, Québec H3B 4W8
Me Caroline Deschênes
caroline.deschenes@langlois.ca

Avocats de GROUPE OPMEDIC INC.

KUGLER KANDESTIN
1, Place Ville-Marie, bureau 1170
Montréal, Québec H3B 2A7
Me Stuart Kugler
skugler@kklex.com

Avocats de CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE BELLEVUE LAVAL, JACQUES BELLEFEUILLE, INSTITUT DE CHIRURGIE SPÉCIALISÉE DE MONTRÉAL INC.

DE MINICO PETIT GUARNIERI 460, rue Saint-Gabriel, 4e étage Montréal, Québec H2Y 2Z9 Me De Minico rdeminico@dpglex.com Me Pietro Guarnieri pguarnieri@dpglex.com

Avocats de CENTRE DE GASTR-OENTÉROLOGIE (MONTREAL, WEST ISLAND)

GUILBAULT LÉGAL Bureau 2200 1250, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, Québec H3B 4W8 Me Geoffroy Guilbault gquilbault@quilbaultlegal.ca

Avocats de RADIMED INC.

D.S. ET J.C. CHAPLEAU O.O.D. INC.

« Chapleau Laroche »1090, av. Laurier OuestOutremont (Québec) H2V 2K8

OCULO VISION INC.

2050, King Ouest, bureau 10 Sherbrooke (Québec) J1J 2E8

2835631 CANADA INC.

« Clinique médicale Solumed » 1014 rue Richelieu Beloeil (Québec) J3G 4R2

PRENEZ AVIS que la Demande d'intervention pour mise en cause forcée et acte d'intervention forcée pour appel en garantie de bene esse du Procureur général du Québec sera présentée devant le juge Lukasz Granosik de la Chambre des actions collectives de la Cour supérieure, à une date et heure à être déterminés, au palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 11 juillet 2023

Bernard, Roy (Justice-Québec)

M^e Éric Cantin, avocat

eric.cantin@justice.gouv.qc.ca

Me Gabriel Lavigne, avocat

gabriel.lavigne@justice.gouv.qc.ca

Me Catherine Paschali, avocate

catherine.paschali@justice.gouv.qc.ca

Berkard, Loz (Justice- Tucker)

Avocats du Défendeur /

Demandeur en intervention pour mise en cause forcée et demandeur en garantie PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Justice Québec

Nº: 500-06-000695-144

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

DISTRICT DE MONTRÉAL

PHILIPPE LÉVEILLÉ

Demandeur

C.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur / Demandeur en intervention pour mise en cause forcée et demandeur en garantie

et

INSTITUT DE GLAUCOME DE MONTRÉAL INC ET AL.

Défendeurs en intervention forcée et défendeurs en garantie

DEMANDE D'INTERVENTION POUR MISE EN CAUSE FORCÉE ET ACTE D'INTERVENTION FORCÉE POUR APPEL EN GARANTIE DE BENE ESSE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, L'AVIS D'ASSIGNATION ET L'AVIS DE PRÉSENTATION

Me Éric Cantin, avocat
Me Gabriel Lavigne, avocat
Me Catherine Paschali, avocate
Bernard, Roy (Justice – Québec)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone: 514 393-2336, poste 51616
Télécopieur: 514 873-7074
Notification par courriel:
bernardroy@justice.gouv.qc.ca

BB1721 / N/Réf.: 0060-CM-2014-001895-0002